



Informations

RN 171

PROTECTIONS ACOUSTIQUES À TRIGNAC ET MONTOIR-DE-BRETAGNE

CONCERTATION PUBLIQUE DU 16 JUIN AU 11 JUILLET 2014



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	P.1
CONTEXTE.....	P.2
ÉTUDE.....	P.2
PROJET.....	P.3
CONCERTATION.....	P.4

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire mène une concertation publique du lundi 16 juin au vendredi 11 juillet 2014. Elle porte sur le projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171 en traversée de Trignac et Montoir-de-Bretagne.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'Etat en Loire-Atlantique. Ce dernier concerne les grandes infrastructures de transport du réseau routier national. Il recense les mesures prévues pour traiter des niveaux sonores jugés trop élevés à proximité de ces infrastructures.

Un des objectifs de ce plan est de permettre la résorption des « points noirs bruit » (PNB). Il s'agit de bâtiments sensibles, construits avant l'aménagement de l'infrastructure ou avant le 6 octobre 1978, pour lesquels les valeurs limites réglementaires de bruit en façade sont dépassées ou risquent de l'être.

L'opération d'aménagement prévue consiste à construire 9 écrans acoustiques sur un linéaire total d'environ 2,5 km et à réaliser des isolations de façades de façon à résorber les points noirs bruit identifiés.





LA RN171 À TRIGNAC



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le bruit généré par les infrastructures de transport terrestre est réglementé.

L'objectif principal des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) est d'identifier et de proposer le traitement des points noirs bruit (PNB).

Les PNB sont :

1. des bâtiments dits sensibles (habitations, locaux d'enseignement, locaux de soins, de santé ou d'action sociale) localisés dans une zone de bruit critique (ZBC),

2. répondant au critère d'antériorité (construits avant l'aménagement de l'infrastructure ou dont la construction est antérieure au 6 octobre 1978),
3. dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser au moins l'une des valeurs limites suivantes, à savoir **70 décibels de moyenne en journée (de 6h à 22h)**, **65 décibels de moyenne la nuit (de 22h à 6h)** et **68 décibels de moyenne sur 24h**.



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Les résultats de l'étude acoustique réalisée en 2011 et complétée en 2014 fondent l'opportunité de faire cet aménagement.

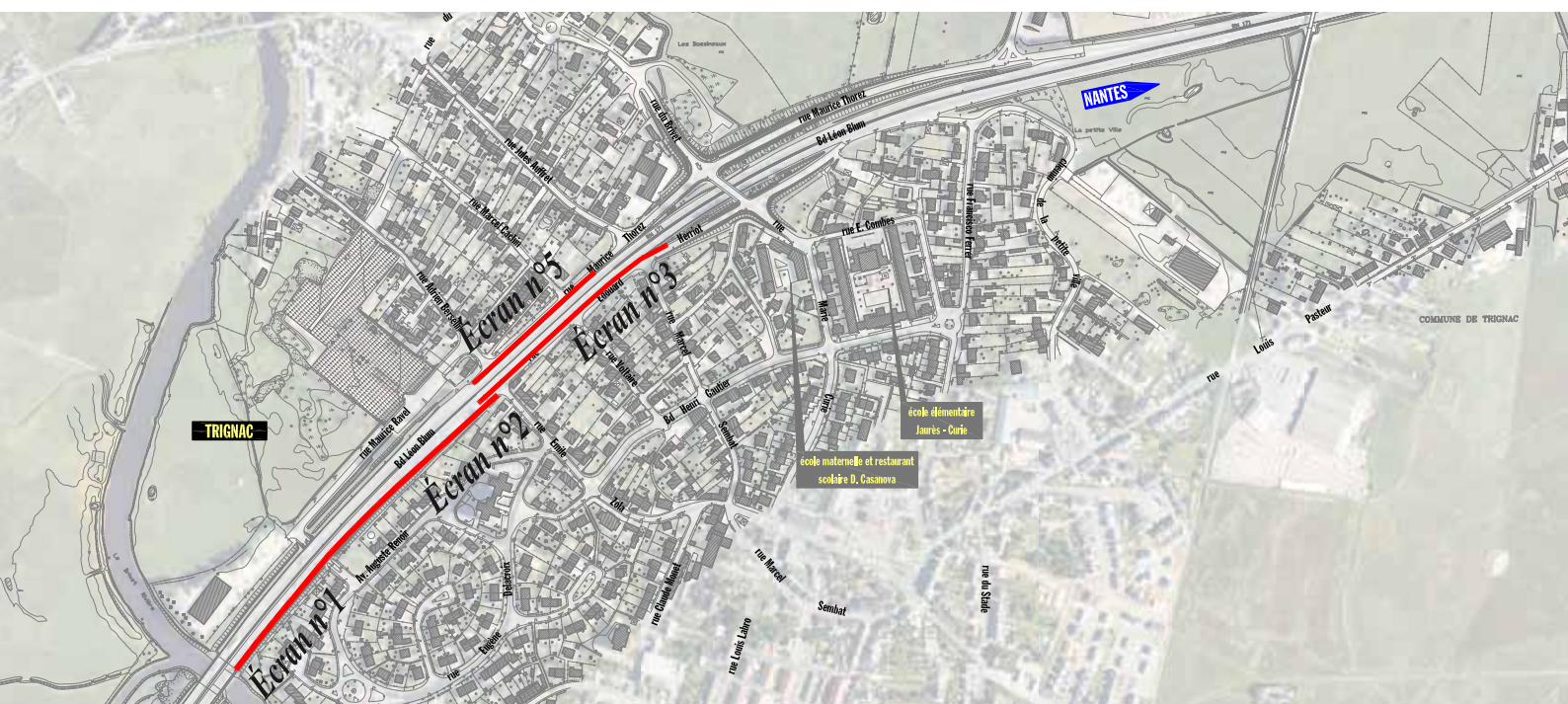
Dix mesures de pression acoustique ont été réalisées en décembre 2010 et février 2011, sur une durée de 24 heures. Des comptages automatiques du trafic routier ont été effectués en parallèle ces jours-là.

Les niveaux sonores, équivalents 2009 (état initial) et à l'horizon 2030

(situation future), ont ensuite été calculés à partir de ces mesures et des prévisions d'augmentation du trafic.

Cette simulation de niveau sonore en 2030 a permis d'identifier les aménagements nécessaires.

ÉCRANS PRÉVUS À TRIGNAC





LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

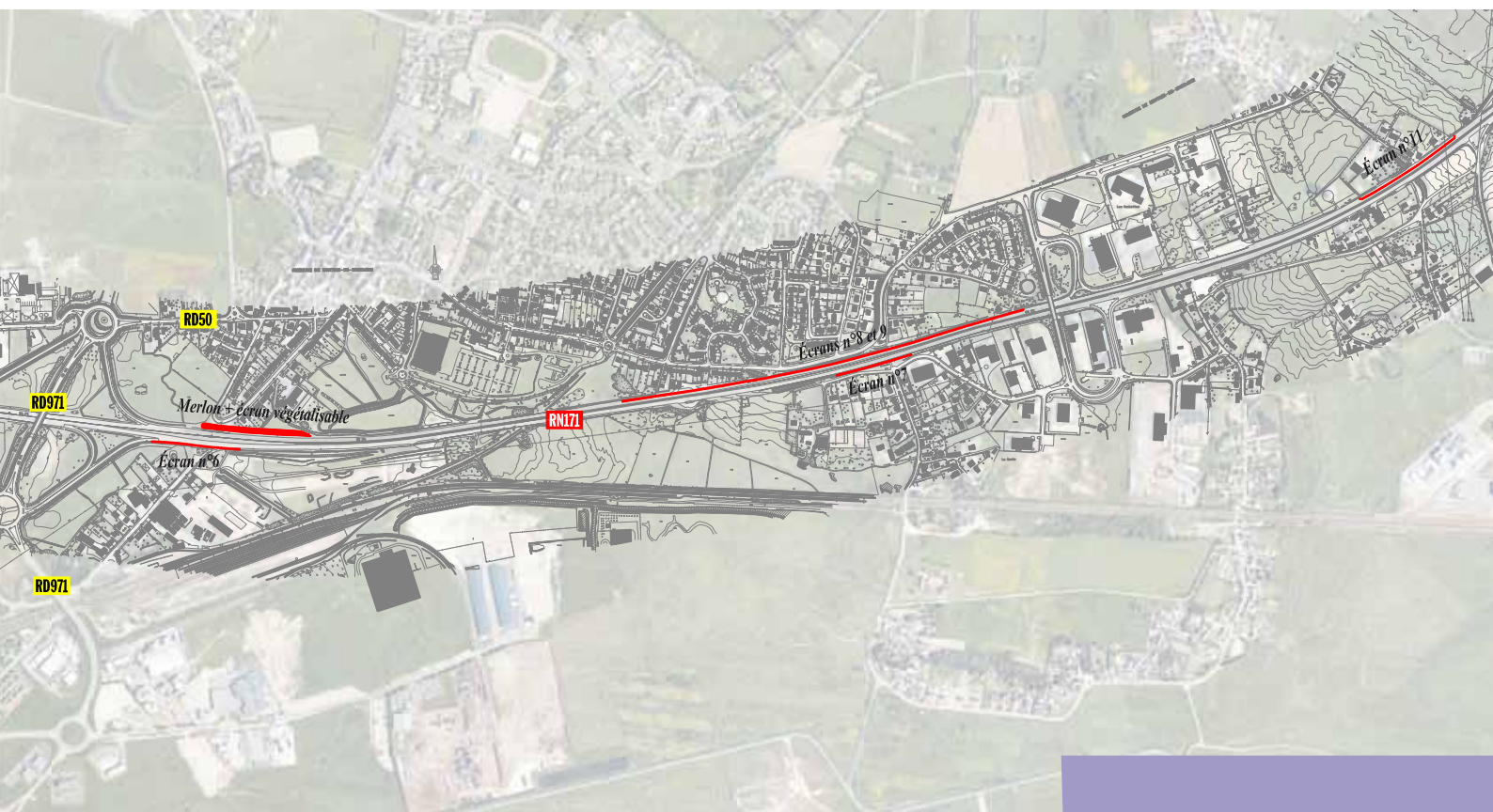
Le projet prévoit la construction de 9 écrans acoustiques sur environ 2,5 km et la réalisation d'isolations de façades.

- **Les écrans 1 et 2** sont situés à Trignac dans le sens St Nazaire → Savenay.
- **Les écrans 3 et 5** sont situés en vis-à-vis, sur la commune de Trignac, au niveau de la bretelle de sortie sur la rue Herriot, pour l'un, et au niveau de la bretelle d'entrée de la rue Maurice Thorez, pour l'autre.
- **L'écran 6** est situé à Montoir-de-Bretagne dans le sens St Nazaire → Savenay. En face, le merlon sera réhaussé d'un mètre avec un écran végétalisable.
- **L'écran 7** est situé à Montoir-de-Bretagne, également dans le sens St Nazaire → Savenay.
- **Les écrans 8 et 9** sont situés à Montoir-de-Bretagne, en face de l'écran 7.
- **L'écran 11** est situé à Montoir-de-Bretagne, également dans le sens Savenay → St Nazaire.
- **Des isolations de façades** (de type vitrage acoustique) sont prévues lorsque le bâtiment est éloigné des autres, en cas d'impossibilité technique d'implantation d'un écran ou encore, éventuellement, en complément d'un écran lorsque ce dernier est insuffisant.

Les écrans 4 et 10, initialement étudiés, sont apparus comme non réalisables compte tenu de la proximité des habitations par rapport à la voie et la présence d'une canalisation de gaz.



ECRANS PRÉVUS À MONTOIR-DE-BRETAGNE





LA RN171 À MONTOIR-DE-BRETAGNE

MEMO

Réunions publiques :

- à Trignac,
le mercredi 18 juin à 18h30,
salle des fêtes, rue de la mairie
- à Montoir-de-Bretagne,
le vendredi 20 juin à 18h30,
salle du Conseil municipal,
mairie de Montoir-de-Bretagne

Courriel :

protections-acoustiques-RN171@developpement-durable.gouv.fr

Informations :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>



VOTRE RÔLE DANS LA CONCERTATION

Du lundi 16 juin au vendredi 11 juillet, vous êtes tous invités à participer à la concertation.

Sont tenus à votre disposition, en mairies de Trignac et Montoir-de-Bretagne, un dossier de concertation présentant les études, ainsi qu'un registre destiné au recueil de vos avis. Vous pourrez aussi formuler vos observations par courrier postal à l'attention du maire de votre commune, ou par courrier électronique (protections-acoustiques-RN171@developpement-durable.gouv.fr).

Deux réunions publiques sont organisées, une par commune, au cours de la période de concertation.

Des supports d'information (panneaux d'exposition, présent dépliant...) sont également à disposition dans chacune des communes et sur le site Internet de la DREAL des Pays de la Loire : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

Le bilan de cette concertation sera rendu public à l'automne. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique pourront alors être finalisées.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE